

## Découvrez notre lettre au Président de la République...

---

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Vous allez prochainement prendre position sur le projet de *loi confortant les principes républicains*.

**SOS Éducation, qui représente plus de 28 000 membres donateurs et 80 000 sympathisants, sollicite votre attention quant aux enjeux réels du volet Éducation de ce texte.**

L'équipe de SOS Éducation a lu de nombreux documents et études, analysé plus de 1 300 commentaires et avis transmis par les abonnés à sa lettre d'information, et échangé avec de nombreux acteurs du monde de l'Éducation, des historiens, des spécialistes...

Les principes fondamentaux à défendre sont :

1. La liberté d'instruction est un principe fondamental de notre démocratie et de notre constitution.
2. La liberté d'instruction reconnaît le droit aux parents de choisir le mode d'instruction qui convient le mieux à leurs enfants, dans le respect du socle commun édicté par l'Éducation nationale et des valeurs de notre République.
3. La liberté d'instruction est une et indivisible. Qui s'attaque à l'instruction en famille, s'attaque à l'école privée sous contrat comme à l'école libre hors contrat.

La position de l'association n'est pas de défendre l'instruction en famille comme étant un modèle meilleur qu'un autre. Le combat qu'engage SOS Éducation est celui de **la défense de la liberté d'instruction**.

Si le texte a évolué après l'avis rendu par la pré commission du Conseil d'État, le fond du problème reste le même. Le caractère inconstitutionnel de l'interdiction d'instruire en famille a été

contourné... remplacé par l'obligation d'une **demande dérogatoire fortement sous contrainte et aléatoire qui restreint dangereusement la liberté d'instruction** (périodicité annuelle, décision locale, cadre très restrictif).

SOS Éducation a écrit au Président de la République et lui a communiqué **108 commentaires représentatifs** parmi les plus de 1 300 adressés par les abonnés à la lettre d'information numérique de l'association.

Dans ce courrier, SOS Éducation s'engage à soutenir toutes les mesures efficaces pour lutter contre les séparatismes.

Notamment le renforcement des mesures d'identification des structures d'enseignement clandestines, et l'application sur tout le territoire de l'arsenal législatif existant et des contrôles réguliers associés.

Mais aussi, l'Association rappelle que l'Éducation nationale est la première concernée, en son sein, par la montée des séparatismes.

SOS Éducation alerte également le Président de la République sur l'école obligatoire à 3 ans alors que notre système éducatif ne s'est pas doté des moyens de formation et d'encadrement nécessaires aux spécificités de l'instruction de la petite enfance.

De même, au moment où le projet de loi était présenté en Conseil des ministres, la France recevait son énième bonnet d'âne : **dernière en maths** des pays de l'Union Européenne pour le CM1, derrière l'Albanie et l'Arménie... (étude Timss 2019).

Notre école républicaine va mal, très mal. Le niveau s'effondre, dans toutes les matières. Nos profs ont peur et pleurent cette école qui va de mal en pis.

Qu'on ne se méprenne pas, l'action de SOS Éducation vise aussi à défendre l'École de la République, gratuite et laïque, qui doit absolument être réformée pour retrouver ses lettres de noblesse et redevenir le formidable ascenseur social qu'elle était autrefois.

Toute action contre la liberté d'instruction est un déni de ce constat d'échec et **un refus de réformer l'Éducation nationale**.

Pour SOS Éducation, une mobilisation massive et beaucoup de pédagogie sont nécessaires pour expliquer les enjeux cruciaux qui se cachent réellement derrière ce projet de loi.

C'est pour cette raison que nous vous proposerons à la fin de cet e-mail de réserver un créneau pour débattre ensemble de cette

question fondamentale pour améliorer l'Éducation dans notre pays.

Je vous invite dès à présent à découvrir **le courrier adressé au Président de la République**, ainsi qu'au Ministre de l'Éducation nationale, [en cliquant ci-dessous](#) :



Découvrez aussi les 108 commentaires et avis de citoyens les plus représentatifs, parmi les plus de 1 300 que nous avons reçus.

[Cliquez simplement sur l'image ci-dessous pour y accéder](#) :



Et réservez dès maintenant votre créneau d'échange avec la Déléguée Générale de SOS Éducation [en suivant ce lien](#) :



Priorité à l'Éducation !

*Sophie Audugé*

Sophie Audugé,  
Déléguée Générale de SOS Éducation